

dire sans ambages au ministre que le torchon brûle entre les hauts fonctionnaires et leurs subalternes. Les employés sont mécontents de certaines des pratiques établies au sein du ministère. On s'est efforcé d'y remédier mais comment, au nom du ciel, une entreprise peut-elle fonctionner efficacement quand les employés subalternes, qui sont à la base même des opérations, n'emboîtent pas le pas à leurs supérieurs?

Nous voulons également savoir si le ministre est persuadé que les hausses de salaire accordées aux commis des postes, aux livreurs et autres employés entraîneront un accroissement de productivité. S'il n'en est pas ainsi, nous nous contentons d'attiser l'inflation. Les règlements, la grève et tous les événements de l'été dernier n'auront abouti à rien. Entre parenthèses, monsieur l'Orateur, puis-je ajouter qu'à mes yeux, la grève était inutile. Exception faite de certains griefs légitimes, il faut l'imputer, je crois, à la lenteur du gouvernement à régler les griefs et aussi à la soif du pouvoir manifestée par certains représentants syndicaux. Nous n'en avons que faire. Le gouvernement doit se montrer plus énergique dans ses relations avec ses employés mais les dirigeants syndicaux, par ailleurs, doivent jusqu'à un certain point être dignes de confiance.

On nous dit que nous aurons un service postal de cinq jours dans une partie du Canada. Lorsqu'il s'agit des services publics, je ne vois pas quel prétexte invoquer pour établir une distinction entre résidents ruraux et urbains. Je ne veux pas dire que les résidents ruraux n'ont pas droit aux services qu'ils vont recevoir, mais je prétends que les résidents urbains ont droit aussi à ces mêmes services. Ils ont les mêmes droits que les premiers en ce qui concerne la distribution du courrier. Ils ont le même statut quant aux conséquences juridiques d'une réduction des services postaux.

Je vous citerai un exemple classique: la Commission d'appel de l'immigration a un règlement qui stipule que le délai d'appel expire dans les 15 jours qui suivent l'expédition d'un ordre et non 15 jours après réception de cet ordre par l'intéressé. Ce qui veut dire pour une personne demeurant dans le Nord de l'Alberta, en Colombie britannique ou dans une ville éloignée d'Ottawa, que lorsque la Commission d'appel de l'immigration lui notifie une décision, celle-ci restera au bureau de poste de la ville du vendredi au lundi, d'où une perte de trois jours pour l'intéressé sur les 15 jours auxquels il a droit.

En premier lieu, j'estime mauvaise cette règle de la Commission d'appel de l'immigration. C'est un règlement édicté à Ottawa qui

ne devrait pas être appliqué d'un bout à l'autre du pays. Or en vertu du nouveau règlement postal, ses répercussions sur les personnes qui habitent les secteurs urbains à une certaine distance d'Ottawa seront pires que sur ceux qui habitent les régions rurales. Le ministre et ses hauts fonctionnaires peuvent allègrement feindre d'ignorer ces répercussions, mais je souligne que l'initiative proposée touchera aux droits juridiques des citoyens.

Il existe beaucoup d'autres cas où des questions juridiques ne dépendent pas de la réception d'une lettre, mais du moment de son expédition. En l'occurrence, les autorités postales pourraient fort bien dire: «C'est malheureux qu'il vous arrive d'habiter une ville ou un secteur urbain». Je demande au ministre et à ses hauts fonctionnaires quel redressement ils apporteront dans un tel cas. Le ministre est bien disposé à atténuer les ennuis des habitants des secteurs ruraux qui ne recevront pas leurs journaux du vendredi, mais ce n'est rien en comparaison des droits juridiques de celui qui peut subir des inconvénients par suite de la décision de supprimer les livraisons de courrier le samedi.

Il est vrai qu'on n'aurait pas pris de risques graves en modifiant l'autre loi actuelle en fonction de ce changement dans les livraisons postales. Mais on n'est pas en train de modifier l'autre mesure et personne ne nous a dit qu'elle le sera. Je voudrais que les responsables ministériels nous donnent une réponse détaillée à ce sujet pour que nous sachions s'ils ont bien pesé le problème.

Je tiens à traiter deux autres points, monsieur l'Orateur, concernant les hommes d'affaires des villes. J'ai ici la copie d'une lettre écrite au ministre par le président d'une entreprise nationale de commerce et d'entreposage qui assure la distribution de marchandises pour les chemins de fer Nationaux dans de nombreuses localités de l'Est et de l'Ouest. Voici ce qu'il écrit au sujet de la suppression du courrier le samedi:

Franchement, nous éprouverons de réelles difficultés si nous en sommes incapables...

C'est-à-dire recueillir leur courrier le samedi.

...de même que le public expéditeur, vu que nous ne pourrions livrer la marchandise arrivant par wagons le vendredi, le samedi et le dimanche soir dans nos diverses localités...

Et celles-ci se trouvent en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et en Ontario.

Les factures que nous recevons de l'Est représentent une bonne partie de notre courrier du samedi. Les enveloppes pourraient passer presque pour de petits colis et il est absolument nécessaire que nous les préparions le samedi afin de pouvoir ouvrir les